

RECY

20 VOIE CHANTERAINES 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001130122		1ere Gachée: 12:59 (1)		Date: 29/09/2026		HIOL2609293045		Zone: Sous Centrale			
		Quantité: 7.00 m3		référence commande(2): 03.23.83.06.15							
client: 410797		GTIE CHATEAU THIERRY				5 RUE DE LA PLAINE CS50145 02407 CHATEAU THIERRY CEDEX					
chantier: DEPART											
		DEPART				LM LM					
						LM LUI MEME					
						CONSEILS DE SECURITE:					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE		température:	
12:58								00:00		vitesse du vent:	
										validité:	
										XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
PJGTRXX100		GRAVE TRAITEE						Chlorure		20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
						0					
appellation commerciale GRAVE TRAITEE 5%											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE									NOM:		
									signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9):											
type et quantité:						signature:					
demandeur:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1